

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Réunion d'information sur le coronavirus à destination des élus de la Drôme

Cette après-midi, le préfet de la Drôme et le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ont organisé une réunion d'information conjointe sur le coronavirus (COVID-19) à destination des parlementaires, des présidents d'EPCI, du conseil départemental, des conseillers régionaux et des services de l'État, en préfecture.

Cette réunion avait pour objectif de faire le point sur cette maladie, ses conséquences et les actions à entreprendre.

Il a été rappelé que **selon les données épidémiologiques, plus de 8 personnes sur 10, en cas de contamination, n'auront à souffrir que de symptômes bénins**. De plus, les personnes âgées sont actuellement la catégorie de la population considérée comme à risque face au virus.

Le préfet de la Drôme a déclaré que la situation dans le département ne nécessitait pas de restrictions particulières des rassemblements, en dehors de ceux de plus de 5000 personnes concomitamment, conformément à l'arrêté du ministre des solidarités et de la santé du 04 mars 2020. La rentrée scolaire sera quant à elle maintenue le lundi 09 mars.

Cette réunion d'information a donné lieu à des échanges constructifs, a permis de lever les appréhensions et rassurer les élus locaux.

L'enjeu est de freiner la transmission du virus qui circule actuellement sur le territoire et protéger les zones non ou peu touchées. Pour cela, il a été appelé à la responsabilité collective pour mettre en place les mesures barrières recommandées :

- se laver très régulièrement les mains,
- tousser ou éternuer dans son coude,
- se moucher avec un mouchoir à usage unique qu'il faut mettre ensuite dans une poubelle,
- éviter de se serrer la main et de se faire « la bise »,
- **port du masque pour les personnes contaminées (uniquement sur prescription médicale).**

En cas de symptômes, et si de retour d'une zone à risque ou d'un foyer d'infection il est demandé de rester chez soi et d'appeler le 15 et surtout de ne pas se rendre chez son médecin, ni aux urgences de l'hôpital.

Pour toute question relative au coronavirus, il est recommandé d'appeler la plateforme téléphonique d'information mise en place par le gouvernement : **0 800 130 000** (appel gratuit)

**Pour suivre l'actualité des services de l'État dans la Drôme :**

**Facebook : [www.facebook.com/prefet26](https://www.facebook.com/prefet26)**

**Twitter : [@Prefet26](https://twitter.com/Prefet26)**

**Site internet : [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)**